

Tableau des compétences

Acte	Délivré par...	Personne(s) autorisée(s) à passer commande	Délivré pour...	Coût
Acte de naissance <i>n.b. Ce document peut être demandé soit sur formulaire suisse soit sur formulaire international CIEC.</i>	Etat civil du lieu de naissance	<ul style="list-style-type: none"> • La Personne concernée • Le/la représentant-e légal-e • Un tiers avec procuration de la personne concernée / représentant légal de la personne concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • Formalités de mariage, de naturalisation, d'adoption, de reconnaissance en paternité • Sur demande des autorités civiles du pays d'origine, pour personne de nationalité étrangère mais née en Suisse • L'employeur, pour les allocations familiales • L'école, pour inscription 	30.-
Acte de reconnaissance	Etat civil du lieu où la reconnaissance a été effectuée	<ul style="list-style-type: none"> • Auteur de la reconnaissance • Mère si représentante légale • Enfant majeur • Un tiers avec procuration de la personne concernée / représentant légal de la personne concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • Employeur • Autorités civiles étrangères, assurances étrangères 	30.-
Acte d'origine	Etat civil du lieu d'origine	<ul style="list-style-type: none"> • La personne concernée • Un tiers avec procuration de la personne concernée / représentant légal de la personne concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des habitants du lieu de domicile (enregistrement d'une arrivée) • Les consulats/ ambassades suisses à l'étranger (immatriculation) 	30.-

Tableau des compétences

Acte de mariage	Etat civil où le mariage a été célébré	<ul style="list-style-type: none"> • La personne concernée • Un tiers avec procuration de la personne concernée / représentant légal de la personne concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités administratives étrangères (notamment pays d'origine) • Les autorités administratives suisses (registre foncier, AVS/AI etc.) • Les institutions privées (assurances, banques, etc.) • L'employeur 	30.-
Acte de partenariat	Etat civil où le partenariat a été célébré	<ul style="list-style-type: none"> • La personne concernée • Un tiers avec procuration de la personne concernée / représentant légal de la personne concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • L'administration, pour les reconnaissances en paternité, naturalisations, etc. • Le notaire, pour les contrats de partenariat • L'employeur 	30.-
Certificat de famille (anciennement Livret de famille)	Etat civil du lieu d'origine Etat civil du lieu de domicile <u>pour les personnes étrangères mariées en Suisse ou dont le mariage a été transcrit dans le registre de l'état civil suisse</u>	<ul style="list-style-type: none"> • La personne concernée • Un tiers avec procuration de la personne concernée / représentant légal de la personne concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités religieuses, pour les célébrations de mariage • L'administration, pour les naturalisations, adoptions, etc. (ressortissants suisses) • L'état civil, pour des formalités concernant une famille 	40.-
Certificat de partenariat	Etat civil du lieu d'origine	<ul style="list-style-type: none"> • La personne concernée • Un tiers avec procuration de la personne concernée / représentant légal de la personne concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • L'administration, pour l'établissement d'un passeport ou d'une carte d'identité 	40.-
Certificat individuel de l'état civil	Etat civil du lieu d'origine	<ul style="list-style-type: none"> • La personne concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • L'administration, pour l'établissement d'un passeport ou d'une carte d'identité 	30.-

Tableau des compétences

		<ul style="list-style-type: none"> • Un tiers avec procuration de la personne concernée / représentant légal de la personne concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • L'état civil, pour la procédure préparatoire de mariage des ressortissants suisses • L'administration, reconnaissances d'enfant, naissances hors mariage, adoptions, changements de nom, déclarations de reprise de nom, etc. 	
Confirmation de l'état civil enregistré (personne étrangère, apatride)	Etat civil du lieu de résidence	<ul style="list-style-type: none"> • La personne concernée • Un tiers avec procuration de la personne concernée / représentant légal de la personne concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités administratives étrangères • Les autorités administratives suisses (naturalisations) 	30.-
Certificat relatif à l'état de famille enregistré (CREFE)	Etat civil du lieu d'origine ou <u>pour les personnes de nationalité étrangère</u> : Etat civil du lieu de domicile	<ul style="list-style-type: none"> • La personne concernée • L'exécuteur testamentaire • Autorités de succession 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités de succession • AVS 	Dès 40.-

Tableau des compétences

Acte de décès	Etat civil du lieu de décès	<ul style="list-style-type: none"> • Le conjoint survivant • Les descendants directs, y compris petits-enfants, frères et sœurs du défunt • Un tiers avec procuration de la personne concernée / représentant légal de la personne concernée (ex : entreprises de Pompes Funèbres) • Un concubin qui fait valoir un intérêt digne de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités administratives étrangères (notamment pays d'origine du défunt) • Les autorités administratives suisses (registre foncier, autorité successorale, etc.) • Les institutions privées (assurances, banques, etc.) • L'employeur • L'administration des douanes, pour le rapatriement du corps à l'étranger 	30.-
---------------	-----------------------------	---	---	-------------